



HAL
open science

IEDP - Institut d'études et de droit public

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une entité de recherche. IEDP - Institut d'études et de droit public. 2014, Université Paris-Sud. hceres-02032148

HAL Id: hceres-02032148

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02032148>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Évaluation de l'AERES sur l'unité :

Institut d'Études de Droit Public

IEDP

sous tutelle des

établissements et organismes :

Université Paris-Sud



Novembre 2013



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Pour l'AERES, en vertu du décret du 3 novembre 2006¹,

- M. Didier HOUSSIN, président
- M. Pierre GLAUDES, directeur de la section des unités de recherche

Au nom du comité d'experts,

- M. Dominique LEGEIS, président du comité

¹ Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).



Rapport d'évaluation

Ce rapport est le résultat de l'évaluation du comité d'experts dont la composition est précisée ci-dessous.

Les appréciations qu'il contient sont l'expression de la délibération indépendante et collégiale de ce comité.

Nom de l'unité :	Institut d'Études de Droit Public
Acronyme de l'unité :	IEDP
Label demandé :	EA
N° actuel :	2715
Nom du directeur (2013-2014) :	M ^{me} Florence POIRAT et M. Patrick JACOB
Nom du porteur de projet (2015-2019) :	M ^{me} Florence POIRAT et M. Patrick JACOB

Membres du comité d'experts

Président : M. Dominique LEGEAIS, Université Paris 5

Experts : M. Jérôme JULIEN, Université Toulouse 1 (représentant du CNU)

M^{me} Geneviève KOUBI, Université Paris 8

M. Yves REBOUL, Université de Strasbourg

Délégué scientifique représentant de l'AERES :

M^{me} Christine NEAU-LEDUC

Représentant(s) des établissements et organismes tutelles de l'unité :

M. Étienne AUGÉ, Université Paris-Sud

M^{me} Brigitte BASDEVANT, Université Paris-Sud

M^{me} Sandra CHARREIRE-PETIT (directrice de l'École Doctorale Sciences juridiques, économiques et de gestion ED n° 263)

M. Antoine LATREILLE, Université Paris-Sud

M^{me} Colette VOISIN, Université Paris-Sud



1 • Introduction

Historique et localisation géographique de l'unité

L'Institut d'Études de Droit Public (IEDP) a été créé au sein de la Faculté Jean Monnet en 1996 et dirigé, jusqu'à son départ en retraite, par François JULIEN-LAFFERRIERE. Il a accueilli dès sa création le Centre de recherches et d'études sur les droits de l'Homme et le droit humanitaire (CREDHO) créé et dirigé par M. Paul TAVERNIER. L'unité est désormais organisée autour de deux pôles de recherches : droit public interne (responsable M. F. ROLIN) et droit international et européen (responsable M^{me} Florence POIRAT), ce dernier axe intégrant les recherches sur les droits de l'Homme et le droit humanitaire. Sa vocation est plus que jamais de constituer le centre de droit public, rassemblant publicistes internistes, internationalistes et européenistes au sein de l'Université Paris-Sud.

L'unité est localisée sur le Campus de Sceaux (Faculté Jean Monnet, 54, bd Desgranges, Sceaux) où elle dispose d'une salle de documentation (complétée de deux salles plus petites) et de deux salles distinctes servant de bureaux aux enseignants-chercheurs.

Équipe de direction

L'équipe de direction L'IDEP est aujourd'hui composée de M^{me} Florence POIRAT et M. Patrick JACOB (co-directeurs). La direction est épaulée par un conseil de laboratoire.

Nomenclature AERES

SHS 2_1

Effectifs de l'unité

Effectifs de l'unité	Nombre au 30/06/2013	Nombre au 01/01/2015
N1 : Enseignants-chercheurs titulaires et assimilés	11	11
N2 : Chercheurs des EPST ou EPIC titulaires et assimilés		
N3 : Autres personnels titulaires (n'ayant pas d'obligation de recherche)		
N4 : Autres enseignants-chercheurs (PREM, ECC, etc.)	8	8
N5 : Autres chercheurs des EPST ou EPIC (DREM, Post-doctorants, visiteurs etc.)		2
N6 : Autres personnels contractuels (n'ayant pas d'obligation de recherche)	6	6
TOTAL N1 à N6	25	27



Effectifs de l'unité	Nombre au 30/06/2013	Nombre au 01/01/2015
Doctorants	27	
Thèses soutenues	18	
Post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité		
Nombre d'HDR soutenues		
Personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	10	11



2 • Appréciation sur l'unité

Avis global sur l'unité

L'IEDP est une unité dynamique faisant preuve d'une activité scientifique excellente. Elle contribue de manière substantielle au développement de la science juridique. Elle intervient dans des domaines aussi bien généralistes que spécifiques. Bien des travaux présentés révèlent une réelle originalité qui, par divers entrecroisements thématiques, s'assurent d'une réception remarquable dans le milieu universitaire aussi bien en droit public qu'en droit européen. Les ouvertures effectuées vers les aspects de droit international permettent ainsi la jonction avec d'autres problématiques qui appartiennent à toutes les branches du droit. En revanche, la dimension collective et transversale des travaux pourrait être accentuée. L'attractivité de l'IEDP est patente au niveau national et pourrait être accrue au niveau international. Ses interactions avec l'environnement social, économique et culturel mériteraient d'être plus fortement développées même si la discipline ne s'y prête que modérément. L'implication des membres de l'unité dans la formation doctorale est réelle et l'attention est portée sur le devenir professionnel des doctorants.

Points forts et possibilités liées au contexte

Les points forts suivants peuvent être retenus :

- une unité généraliste sachant travailler sur des matières innovantes et s'inscrire dans une orientation résolument ouverte sur l'avenir ;
- des liens constants avec d'autres universités françaises et étrangères ;
- des publications nombreuses, de qualité et ayant un écho dans la communauté scientifique ;
- une formation doctorale de qualité.

Points faibles et risques liés au contexte

Certains points faibles ou risques peuvent être soulignés :

- un nombre insuffisant de projets véritablement transversaux et collectifs ;
- une structuration qui laisse ouverte la question de la place du CREDHO en son sein ;
- des liens avec l'environnement social, économique et culturel insuffisants ;
- une faiblesse des moyens financiers, humains et matériels constituant sans doute un frein au développement d'une véritable collectivité ;
- une certaine insécurité née du contexte de recomposition du paysage universitaire découlant de la création de Paris-Saclay.

Recommandations

En raison des évolutions en cours à l'Université Paris-Sud dans le cadre du regroupement Paris-Saclay et de la création de la future fédération de recherche, l'IEDP va devoir opérer des choix stratégiques. Tout le potentiel qui pourrait résulter de cette évolution en cours, ne semble pas avoir été perçu. Si l'institut ne dispose pas aujourd'hui de moyens matériels et humains suffisants pour pouvoir développer une recherche de haut niveau, il semblerait possible d'espérer que les projets en cours puissent permettre à l'unité de profiter de nouveaux financements tout comme celle-ci devrait être incitée à développer des sources de financements extérieurs.

En tant que centre de recherche généraliste, l'IEDP doit permettre à toutes les disciplines d'exister tout en ayant des axes de recherche et des compétences assurant sa notoriété. Le CREDHO semblait avoir acquis une grande notoriété. Il serait regrettable que la nouvelle organisation reposant sur deux pôles de recherches dont l'un englobe la thématique « droits de l'Homme et droit humanitaire », nuise à sa visibilité. Il faudrait, au contraire, s'assurer que de nouveaux membres de l'unité puissent poursuivre l'œuvre entamée sous le « label » CREDHO.

L'institut devrait mener une politique plus ambitieuse de colloques. Compte tenu de leur notoriété, chaque membre de l'unité, devrait pouvoir être porteur d'au moins un projet. Il serait, enfin, souhaitable de renforcer les liens entre les membres de l'institut et les doctorants.



3 • Appréciations détaillées

Appréciation sur la production et la qualité scientifiques

La qualité scientifique des travaux présentés - et de ceux qui ont été effectués depuis le dépôt du dossier - est excellente. Les membres publient, régulièrement et de façon soutenue, dans des revues ou des supports d'édition reconnus ou figurant sur les listes AERES (près de 200 articles ; 11 ouvrages ; 1 direction d'ouvrages ; 14 communications non publiées ; 10 chroniques). Les domaines de recherche sont variés et diversifiés et se sont enrichis dans une association entre droit public interne (droit administratif, histoire du droit administratif, droit des libertés fondamentales) et droit public international et européen, répondant en cela aux attentes d'une unité qui s'attache à ne pas verser dans des spécialisations excessives et garantit à chacun le respect de la liberté de la recherche académique. Cette démarche permet la consolidation des liens entre les différentes branches du droit public puisque certaines de ces disciplines se trouvent à la croisée de plusieurs thèmes (droit des contrats, droit des collectivités territoriales, droits de l'Homme, théorie du droit).

Parmi les faits marquants méritant approbation, il faut souligner l'activité de réédition et de travail de recension/présentation relatif des ouvrages classiques et introuvables (5 ouvrages parus ; 4 à paraître) ainsi que la publication des journées d'études annuelles des jeunes chercheurs. Chacun des deux pôles de recherche (droit public interne ; droit international et européen) de l'IEDP organise, également, au moins un colloque ou journée d'études par an, évènement au retentissement national voire international qui donne le plus souvent lieu à une publication collective.

Il serait, néanmoins, souhaitable que des manifestations scientifiques de haut niveau soient organisées plus régulièrement et que les travaux de publication autres que la réédition d'ouvrages anciens soient renforcés, notamment dans une perspective plus collective. Cependant, les propos et projets développés lors de la présentation de l'institut incitent, sur ces points, à l'optimisme.

Appréciation sur le rayonnement et l'attractivité académiques

Alors que l'on a pu déplorer le départ en retraite d'enseignants-chercheurs qui étaient positionnés en "moteurs" principaux de l'unité, les nouvelles arrivées d'enseignants-chercheurs - par mutation notamment - prouvent combien cette unité bénéficie d'une très bonne réputation scientifique, sur le plan national comme au niveau international, et se révèle ainsi très attractive. Participe de cette démarche, l'accueil de professeurs invités renommés qui, souvent étrangers, et par là associés ainsi aux travaux de l'IEDP, rendent compte de l'importance que l'IEDP acquiert dans l'espace européen notamment. Les membres de l'unité sont aussi fréquemment invités à donner des conférences dans des universités étrangères, par exemple au Mexique, au Chili, en Pologne ou en Italie mais aussi dans d'autres universités ou écoles françaises (entre autres, École des Chartes). L'unité a su, aussi, développer dans ses spécialités de recherche un réseau de collaboration avec les laboratoires de recherche de l'Université Paris 2. Incidemment, l'accroissement du nombre de doctorants illustre, sur un autre plan, cette attractivité. Enfin, les enseignants-chercheurs de l'IEDP sont membres de sociétés savantes de premier plan (par exemple, Association française pour la recherche en droit administratif), de divers comités scientifiques ou de rédaction des principales revues dans leurs champs disciplinaires (Revue de droit public, Revue trimestrielle des droits de l'Homme, Revue générale de droit international public...) et de jury de prix de thèse prestigieux (prix de la Société française pour le droit international, prix de la chancellerie).

En définitive, le rayonnement et l'attractivité de l'unité, développés de façon classique, se révèlent patents. Néanmoins, leur dimension internationale pourrait être renforcée, notamment par le biais de l'institutionnalisation des rapports, le plus souvent individuels, avec les universités étrangères.

Appréciation sur l'interaction avec l'environnement social, économique et culturel

L'IEDP ne mentionne que deux faits illustrant les interactions de l'entité avec son environnement socio-économique et culturel. C'est, sans doute, l'un des points plus faibles du centre. Il s'agit, tout d'abord, de la participation de l'IEDP (CREDHO) à une Law Clinic portant sur la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'Homme et mise en place en partenariat avec le Centre de recherches sur les droits de l'Homme et le droit humanitaire de l'Université Paris 2, avec l'Institut de formation en droits de l'Homme de l'Ordre des Avocats de Paris et en liaison avec l'Institut des droits de l'Homme des Avocats européens. Cette activité se traduit par la rédaction de mémoires de tiers intervenants devant la Cour européenne (*amicus curiae*). L'activité est très intéressante dans la



mesure où elle croise réseaux de recherche, réseaux professionnels et institutionnels. A côté de cette activité, l'IEDP, par le biais de l'Institut de droit public des affaires dirigé par l'un de ses membres, construit des collaborations, notamment de formation et de conférences (par exemple, dans le cadre du Grand Paris), avec l'Ordre des Avocats de Paris. Par conséquent, si les relations directes avec l'environnement social, économique et culturel local sont mesurées - la question économique n'ayant peu à interférer dans le domaine du droit public-, sur le plan national, l'IEDP mène, néanmoins, des actions spécifiques en lien avec divers organismes et institutions publics et privés. Ainsi, l'unité accueille régulièrement des professionnels (par exemple, des membres du Conseil d'État ou de la Cour des comptes) dans le cadre de postes de professeurs associés.

Par ailleurs, il semble manifestement que la plupart des membres disposent, à titre individuel, de réseaux professionnels nationaux ou internationaux. Il serait souhaitable que ces relations puissent être institutionnalisées afin d'en favoriser la stabilité et de mieux assurer la pérennité de l'institut, voire d'accroître ses ressources. Le projet « Grand Paris » peut aussi apparaître comme fédérateur et porteur d'avenir. Il en va de même des initiatives développées dans le domaine environnemental.

Appréciation sur l'organisation et la vie de l'unité

L'unité met en pratique les deux qualités qui font la solidité de tout centre de recherches : solidarité et convivialité. Les délibérations sont effectivement pensées en termes collectifs. Pour autant, l'IEDP a, au cours du précédent contrat, réorganisé sa structuration et adopté de nouveaux statuts formels avec pour objectif de permettre le suivi de ses activités par l'ensemble de ses membres. Ainsi, la co-direction de l'unité est assurée par un professeur et un maître de conférences aidés par les responsables de chacun des deux pôles (droit public interne / droit public international et européen). Un conseil de laboratoire regroupant l'ensemble des enseignants-chercheurs titulaires et une assemblée générale comprenant tous les membres viennent compléter l'organisation et fixer les grandes orientations. Le premier se réunit deux fois par an, la seconde une. Enfin, un représentant des doctorants est élu par ces derniers afin de les représenter.

La présentation des activités donnée en deux "pôles" offre une organisation souple à l'unité, organisation qui permet de ne pas accentuer une éventuelle division entre les tenants du droit public interne et ceux qui se préoccupent du droit européen ou international et de construire des passerelles thématiques entre les deux. Néanmoins, cette organisation appelle une réserve qui a trait à la place du Centre de recherches et d'études sur les droits de l'Homme et le droit humanitaire (CREDHO) au sein de l'IEDP. En effet, alors que le CREDHO qui a acquis une forte notoriété, est toujours cité en tant qu'organisateur de manifestation, il n'apparaît plus dans la structure mise en place. N'étant pas constitué en équipe interne, le CREDHO semble apparaître comme un « label » reconnu sous lequel se regroupent les recherches en droits de l'Homme et droit humanitaire. À ce titre, il serait sans doute utile que les liens entre le CREDHO et l'IEDP soient précisés.

En ce qui concerne la politique de recrutement de l'IEDP, elle se traduit par une augmentation du nombre de ses membres sur le contrat écoulé (de 7 à 8 professeurs ; de 4 à 8 maîtres de conférences ; de 22 à 27 doctorants) couplée à une grande mobilité de ces derniers (des départs importants - retraite ou mutation - compensés par de nombreuses arrivées). L'unité semble, néanmoins, arriver à tirer parti de ces mouvements dans la mesure où elle conserve des liens importants avec les anciens membres et arrive à intégrer dans ses pôles de recherche les nouveaux. Ce dynamisme pourrait, peut-être, être encore plus fort dans le cadre d'un renforcement des liens avec les autres unités juridiques de l'Université Paris-Sud, renforcement porté par la création en cours d'une fédération de recherches.

L'unité dispose d'une salle faisant office de salle de documentation, de travail pour les doctorants et de réunion, notamment pour les séminaires ainsi que de deux salles distinctes faisant office de bureaux pour les enseignants-chercheurs. Le tout est équipé d'ordinateurs et d'imprimantes. Si ces conditions peuvent apparaître correctes, un espace supplémentaire serait bienvenu.

La communication de l'unité est assurée via un site internet clair et regroupant les informations essentielles. Son ergonomie pourrait, peut-être, gagner en interactivité et sa traduction en anglais serait, également, un vecteur de diffusion plus important.

Appréciation sur l'implication dans la formation par la recherche

Parmi les points forts de l'institut, il faut souligner l'implication de l'IEDP dans les masters. Quatre Master 2 sont adossées à l'IEDP. Il s'agit du Master 2 Droit public approfondi (recherche et professionnel), Master 2 Entreprises et services publics (professionnel), du Master 2 Droit de la construction, de l'aménagement et de l'urbanisme



(professionnel) et du Master 2 Achats publics (professionnel). Ils participent, également, à tous les niveaux de formation (L1-L3, M1 et autres M2). Les étudiants de Master 2 bénéficient d'une initiation à la recherche, particulièrement dans le M2 Droit public approfondi dont sont issus un certain nombre de doctorants de l'unité.

Les doctorants de l'IEDP sont rattachés à l'École doctorale Sciences juridiques, économiques et de gestion (ED n° 263) de l'Université Paris Sud. L'unité a fait de la formation par la recherche une de ses préoccupations premières. Ainsi les membres de l'IEDP assurent certains séminaires de recherche organisés par l'ED et ses directeurs sont membres du conseil de l'ED. Cependant, le besoin d'enseignements spécialisés se traduit par la mise en place de sessions spécifiques au sein de l'unité. À ce titre, les liens entre l'institut et l'école doctorale pourraient sans doute être renforcés, par exemple grâce à l'accroissement des propositions de formation offertes par l'ED et intéressant les chercheurs de l'IEDP. En outre, l'unité a institué des séminaires doctoraux permettant aux doctorants de présenter l'avancement de leurs travaux. Par ailleurs, l'IEDP favorise l'organisation de colloques et de séminaires de recherche par et à l'attention de jeunes chercheurs, activité qui est substantielle et qui doit être pérennisée. Les journées d'études "jeunes chercheurs" sont une excellente initiative. Les colloques réalisés dans ce cadre font à chaque fois l'objet de publications, ces publications étant présentées sous la direction des jeunes chercheurs qui en ont assuré l'organisation. L'incitation à la publication est, également, forte dans le cadre de deux chroniques d'actualité de droit administratif et de jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'Homme dont l'unité a la responsabilité. Cependant, les rencontres entre les enseignants et les doctorants devraient être renforcées voire institutionnalisées, par exemple grâce à la mise en place de comités de suivi plus systématiques en lien avec l'école doctorale. L'investissement collectif des doctorants serait aussi plus significatif si le temps consacré aux actions de l'unité était mieux pris en compte par l'école doctorale. Enfin, l'unité assume un certain nombre de financements en faveur des doctorants, par exemple, pour l'achat d'ouvrages ou pour des déplacements afin de participer à des colloques ou faire des recherches. De même, si les conditions matérielles des doctorants ont été améliorées (achats d'ordinateurs), les dotations pourraient être utilement augmentées. L'ensemble de ces actions suppose un niveau de financement important que le budget actuel de l'unité peut difficilement supporter.

L'activité doctorale a été soutenue, avec 18 thèses achevées entre 2008 et juin 2013 (19 à novembre 2013), pour un effectif de doctorants de 27 (29 à novembre 2013). Le devenir des doctorants (16 réponses sur 18) est également très satisfaisant avec, entre autres, 3 maîtres de conférences, 4 avocats, 1 chercheur CNRS, un ingénieur d'études, 2 chargés de missions auprès de ministères et deux conseillers juridiques et en management.

Enfin, l'unité est attachée à assurer, dans la mesure du possible, un financement aux doctorants, en essayant, par exemple, de développer le recours aux bourses CIFRE. Ainsi, sur les 29 doctorants en novembre 2013, elle comptait 7 contrats doctoraux, 3 ATER, 3 conventions CIFRE. Il faut noter que seuls 9 doctorants sont sans aucun financement. Il faut, ici, souligner l'importance que revêtent les contrats doctoraux pour le bon fonctionnement de l'unité et le développement de ses recherches. Même si celle-ci doit poursuivre ses efforts afin d'obtenir des financements extérieurs, le maintien de ces contrats est essentiel.

Appréciation sur la stratégie et le projet à cinq ans

L'IEDP est désormais organisé autour de deux pôles de recherche : le droit public interne et le droit international et européen. Cette organisation résulte d'une étape de transition liée au départ à la retraite de membres ayant assuré sa notoriété et l'arrivée de nouveaux membres dynamiques n'ayant pas forcément les mêmes centres d'intérêts. Elle succède à une organisation centrée sur le droit comparé et le droit humanitaire, problématiques plus resserrées. Il est aussi souvent plus difficile pour un centre généraliste d'avoir une spécialité. La structure envisagée peut permettre à chacun de s'épanouir. Il conviendra, cependant, de veiller à ce qu'en réalité, l'organisation ne conduise à la coexistence de deux « centres » internes de recherches parallèles. Il conviendra aussi de veiller à ce que la notoriété acquise par le CREDHO soit maintenue, peut-être sous une forme institutionnelle renouvelée.

Les projets présentés lors de la visite ont permis de vérifier combien la dynamique de recherche est continue et continuée. En sont témoins les thèmes de recherche et les actions suivantes : la gouvernance, le Grand Paris, l'environnement et le patrimoine, la laïcité, les mutations territoriales, l'histoire de la justice administrative. Ces thèmes choisis assurent aussi des liaisons avec les autres unités de recherche juridique de l'université.

Certains collègues ont noué, lors des contrats antérieurs, des relations internationales basées sur des liens inter-personnels qui se révèlent fructueuses. Il conviendrait de les transformer en relations institutionnelles dans le cadre du contrat à venir afin d'affermir la reconnaissance internationale de l'institut.



Beaucoup de membres de l'unité semblent être porteurs de projets intéressants. Il conviendrait, peut-être, de mettre en œuvre une certaine coordination permettant, en la favorisant, de déboucher sur une recherche plus collective. La réorganisation du Pôle Paris-Saclay et la création de la future fédération de la recherche devraient offrir de nouvelles opportunités.

Compte tenu du nombre d'enseignants-chercheurs de qualité, il apparaît que des manifestations scientifiques plus nombreuses pourraient être envisagées (trois à quatre par an).

Il conviendrait aussi de développer les réponses à des appels d'offres (GIP Justice, par exemple) ou à des projets ANR ou européens. L'arrivée d'un personnel administratif favoriserait grandement la mise en place d'une telle politique. De surcroît, la construction de ces actions seraient, également, un facteur important d'implication plus collective des chercheurs autour de projets communs.

Des locaux trop réduits et un manque de moyens matériels et humains ne favorisent pas nécessairement une recherche de groupe.



4 • Déroulement de la visite

Date de la visite

Début : 28 novembre 2013, 8h30

Fin : 28 novembre 2013, 13h30

Lieu de la visite

Institution : UFR Droit Économie Gestion, Faculté Jean Monnet

Adresse : 54 Boulevard Desgrange, 92 331 Sceaux

Locaux spécifiques visités : Bureaux et bibliothèques

Déroulement ou programme de visite

8h30 - 9h00 : Réunion du comité d'experts à huis clos (prise de contact, répartition des rôles, premiers échanges).

9h00 - 9h45 : Rencontre avec les tutelles et présentation de la politique recherche de l'Établissement par M. Etienne AUGÉ (vice-président CS), M^{me} Colette VOISIN (vice-présidente CEVU), M. Antoine LATREILLE (doyen) et M^{me} Brigitte BASDEVANT (vice-doyen à la Recherche).

9h45 - 10h00 : Rencontre avec M^{me} Sandra CHARREIRE-PETIT, directrice de l'École Doctorale Sciences juridiques, économiques et de gestion (ED n° 263).

10h00 - 12h15 : Rencontre avec M^{me} Florence POIRAT et M. Patrick JACOB, co-directeurs de l'unité, cette rencontre ayant été élargie à tous les membres de l'unité.

12h15- 12h45 : Rencontre avec les doctorants Réunion à huis clos du comité d'experts et délibération.



5 • Observations générales des tutelles

Le Président de l'Université Paris-Sud

à

Monsieur Pierre GLAUDES
Directeur de la section des unités de recherche
AERES
20, rue Vivienne
75002 Paris

Orsay, le 21 juillet 2014

N/Réf. : 174/14/JB/LM/AL

Objet : Rapport d'évaluation d'unité de recherche
N° S2PUR150007519


Monsieur le Directeur,

Vous m'avez transmis le 2 juillet dernier, le rapport d'évaluation de l'unité de recherche « INSTITUT D'ETUDES DE DROIT PUBLIC » - IEDP - N° S2PUR150007519, et je vous en remercie.

L'université se réjouit de l'appréciation portée par le Comité sur cette unité et prend bonne note de ses suggestions. Malgré de fortes contraintes, elle sera attentive aux locaux qui hébergent l'unité, et soutiendra les efforts en faveur d'une animation collective de celle-ci.

Madame Florence POIRAT et Monsieur Patrick Jacob, co-directeurs de l'unité de recherche n'ont pas souhaité apporter de commentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma sincère considération.


UNIVERSITÉ
Jacques BITTOUN
PRÉSIDENT
Bâtiment 300
91405 ORSAY cedex